

# Le Nord

ADMINISTRATION BUREAU D'ANNONCES  
15, rue d'Angleterre, 15 - LILLE - 1, rue des Sept-Âgaches (Grand'Place)  
CONDITIONS  
Par la poste, un an... 80 francs  
Six mois... 45 francs  
Trois mois... 25 francs  
Départements non-limitrophes et port en sus... 1 franc

## TEMPÉRATURE

Lille, le 30 mars 1911.  
Minimum, nuit, abrite... 10  
Minimum, nuit, découvert... 8  
Surface du sol, à 8 h du matin... 12  
A 1 mètre de profondeur... 10  
De l'air à l'ombre... 11  
Maximum, jour, à l'ombre... 17  
Maximum, jour, au soleil... 14  
État hygrométrique, à 8 h. m. de 9-10  
État du ciel : Nuageux.  
Direction du vent : E.  
Baromètre, à 10 h. m. (h. du matin) la pression était de 765 mm.; le 31 mars à 8 h. du matin la pression est de : 764 mm.



Temps probable. — En France, des pluies sont probables principalement dans le Sud, avec temps assez doux.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du lundi 30 mars

### Les retraites du personnel des chemins de fer

#### CONTRE L'AMENDEMENT

THEODORE REINHARD  
M. Jules ROCHE continue son discours.  
Après la discussion du budget de 1910, M. Caillaux a écrit les charges de la dette augmentées et qu'il fallait changer notre politique générale.  
M. Jules ROCHE. — Je m'adresse surtout aux nouveaux députés, à ceux qui sont encore imprégnés de l'esprit du pays, et je fais appel au bon sens du Parlement pour qu'il ne nous jette pas dans une voie dangereuse. L'amendement Theodore Reinhard est repoussé par 303 voix contre 142.

#### L'AMENDEMENT SIBILLE

M. SIBILLE présente un amendement qui autoriserait les Compagnies et l'Etat à couvrir les déficits des chemins de fer par des emprunts et des modifications de tarifs, soumises d'ailleurs à l'approbation du ministre.  
M. CHARLES DUMONT, ministre des Travaux publics. — La question du droit pour la Chambre d'intervenir dans ces changements de tarifs, vient d'être tranchée par le rejet de l'amendement Sibile.  
Le projet de M. Sibile équivaudrait à un ajournement indéfini des projets actuels. Le Gouvernement s'y oppose.  
Du reste, la loi n'imposera pas de surcharge aux Compagnies et dans les nouveaux règlements, le triple intérêt du public, du personnel et des obligataires sera respecté.

#### INTERVENTION DE M. DELAHAYE

M. DELAHAYE propose que les députés et sénateurs ne soient pas autorisés à voter gratuitement, sauf dans le parcours entre Paris et leurs circonscriptions respectives.  
C'est singulier, remarque le spirituel député plus la misère du peuple augmente, et plus nous nous octroyons des privilèges. C'est un de ceux que je vous demande de supprimer, par un geste qui vous ferait honneur.  
Sur la prière de M. Charles DUMONT, l'amendement Delahaye est repoussé par 327 voix contre 121.

#### VOYÉ DES DERNIERS ARTICLES ET DE L'ENSEMBLE

Quelques protestations se font encore entendre. M. Paul BAUREGARD déclare que ses amis et lui voteront contre l'article 4, qui dans sa période, se donne par des garanties suffisantes à la petite épargne et aux fonctionnaires.  
Finalement l'article 2, allégué il est vrai, de son paragraphe, est adopté. Votés aussi les articles 3 et 4. Puis l'ensemble est adopté par 301 voix contre 37.  
Le projet de loi est adopté par M. CHASTELAIN, ministre des Travaux publics.  
Aujourd'hui, mardi 31 mars, cette Commission des Travaux publics s'est réunie pour le Maroc et les nouveaux sous-sécrets d'Etat.  
Enfin, par ses voix contre 82, la Chambre décide de s'occuper demain matin mercredi. Séance levée à 7 heures et demi.

## PREMIÈRE COMMUNION

GUIDE PRATIQUE pour la Confession, la Retraite, la 1<sup>re</sup> Communion, la Confirmation et la Persévérance des Enfants, par l'abbé DEZERVILLE.  
L'ex., 0,15 franco; les 12, 1,50 franco; les 50, 6,00 franco; les 100, 10,00 franco.  
En vente à la Librairie de la Grand'Nord

## Souhaits de bonne fête

S. G. Monseigneur Delaunoy a fait parvenir, samedi dernier, à Son Eminence le Cardinal Merry del Val, pour être remis au Saint-Père, le télégramme suivant :  
Archevêque de Cambrai, archevêque-coadjuteur, chapitre, clergé, fidèles du diocèse, à l'occasion de la fête personnelle du Saint-Père, lui présente de nouveau leurs hommages de profond respect, d'attachement filial, de soumission entière, promettant pour demain innombrables et ferventes prières et demandant bénédiction.  
F. DELAMARE.

### Sa Sainteté a daigné faire répondre immédiatement par le télégramme suivant :

Rome, 19 mars 1911.  
Saint-Père remercie vivement Monseigneur Sonolis, Votre Grandeur, le chapitre, le clergé et les fidèles du diocèse, de l'hommage filial d'attachement et assurance de leurs prières, envoi de cœur à tous Bénédiction apostolique.  
Cardinal MERRY DEL VAL.

## L'Élection Sénatoriale DE DIMANCHE

La première constatation à faire, c'est l'importance significative du nombre de voix recueillies au troisième tour de scrutin par l'honorable M. Ghellemont.  
Son concurrent maçonnique ne l'emporte que médiocrement avec 54 pauvres voix de majorité.

Onze cent seize et un député sénatorial ont fini par se rallier autour de son nom.  
Cela ne prouve pas évidemment que tous ceux qui sont allés à lui soient des nôtres. Il y avait un certain nombre de radicaux dans cette imposante minorité. Les résultats des deux premiers scrutins le démontrent.

Mais ce ralliement « in extremis » de plus de 350 radicaux et de 150 progressistes à une candidature que ses adversaires qualifiaient de libérale, voire de clerical, prouve lumineusement qu'il y a dans le pays une masse flottante, séparée de nous par des étiquettes plutôt que par des principes irréductibles, et qui pourrait être conquise, si les « comités » n'étaient pas en sommeil.  
Rien ou presque rien n'a été fait pour aider dans la lutte M. Ghellemont, qui s'y était engagé résolument, en obéissant aux plus nobles sentiments du devoir civique.

Nous avons des forces, mais elles sont demeurées éprouvées. Nous avons des hommes, et on ne les a pas vus. Nous avons des influences sociales et morales considérables, et elles n'ont pas joué.  
Même de notre côté, nous le confessions, on n'a point fait tout l'effort d'action et de prière qu'il fallait. On n'a remué ni ciel ni terre.

Nos drapeaux, comme le constate encore la « Dépêche », sont restés « roulés dans leur gain ». Quoi d'étonnant que la masse indécise et flottante ait fléchi. Cette foule ne va qu'à la force qui se montre. Il lui faut des cadres où elle se sente aidée, appuyée et reconfortée.

Et nous n'avons qu'un homme qui, si courageux, si sympathique, et si universellement estimé qu'il soit, et si nettement désigné qu'il fut pour rallier au moins autour de lui tous ceux qui s'intéressent à la première industrie du pays, à l'agriculture, ne pouvait évidemment se passer d'une armée disciplinée, aguerrie, entraînée par une chaude campagne.

M. Ghellemont succomba, à deux doigts de la victoire, victime d'un isolement splendide mais décevant.  
Son échec, qui en est à peine un, n'en est que plus noble et plus glorieux pour lui, mais pour ceux qui auraient pu

vaincre avec lui, la leçon n'en est que plus amère.  
Seconde constatation : le manque de sérieux, le manque de boulesse des progressistes. Ce parti est conduit par un état-major anonyme, dont la profonde stratégie consiste à organiser la défaite avec un art consommé.  
Nous plaignons sincèrement M. Brackets d'avoit été un peu le jouet et forttement la victime de ces savantes combinaisons. Il est un homme politique de valeur et de talent qui méritait meilleur sort. Mais que diable allait-il faire dans cette galère dont les rameaux ont la défaillante fidélité des Nigandales Saxons.

L'« Echo » se console avec une charmante désinvolture des débâcles successives subies dimanche par ses habiles manœuvres. L'élection du fr. Debiere n'a qu'une importance relative « selon lui. Ce n'est qu'un « incident ».  
Avez-vous remarqué que toutes les fois que le grandissime « Echo » ne peut pas illuminer tout ou partie de sa façade, le soir d'un scrutin, le résultat de celui-ci n'est jamais que provisoire ou « sans importance » ?  
C'est la tradition glorieuse de la maison.

La note comique, en ce lendemain d'élection, est fournie par le « Progrès du Nord ».  
La feuille maçonnique a mis toutes voiles dehors en faveur du fr. Lepez. Son rédacteur en chef, fr. Robert, s'est démené comme cent mille diables pour faire triompher l'élu, le fameux élu du Congrès radical du Nord. Discipline ! Discipline ! clamait-il tous les matins, depuis trois semaines.

Et tel que les héros antiques, il évocait la longue série des victoires remportées grâce à la discipline qui rangeait tous les « républicains » comme un seul homme autour de l'investi du sacro-saint Congrès « républicain ».  
Las ! où sont les roses et les lauriers d'anjan ? Les troupes « disciplinées » du « Progrès » ont, dès le second tour, lâché honnêtement Lepez — c'était l'expression courante hier parmi les délégués, mis en belle humeur par des réjouissements et des rafraîchissements aussi copieux que capiteux.

Nous nous attendions donc, hier, à voir le « Progrès » encadré de noir, et l'âme « en deuil » du fr. Robert s'épancher en longs et bilieux gémissements.  
Pas du tout ! Il est victorieux ! Et l'organe des radicaux enjoués, pure de tout alliage, annonce des « honnêtes » sur les ruines de son parti battu, aplati, écrasé, anéanti entre les deux forces extrêmes de droite et de gauche.

Ceci prouve combien tout est fiction et tout dans les barrières sot-disant étanches qui séparent les différents partis du Bloc.  
Toutes les pièces du 3<sup>e</sup> appartement communiquent entre elles.

Quant au « Réveil », il est lyrique.  
Au surplus, la feuille judéo-maçonnique avait pris ses précautions pour triompher, quel qu'il advint. Elle soutenait à la fois Delory et Debiere, tout en levant par-dessus tout le drapeau des Loges. Delory est battu, qu'est-ce que cela fait à un « Réveil » ? La victoire de Debiere est là, elle est siéme tout de même, et il remplit les échos de la « vallée sub rosâ » de ses dilatoires batteries d'algèbres.

Dernière constatation : l'homme aux fiches, le délateur, le Vénérable Debiere, est sénateur.  
Il est, grâce aux socialistes et aux radicaux impitoyables, qui se sont sollicités avec cet homme, le plus impopulaire de son parti, d'après le « Progrès ».

C'est une honne, disent les honnêtes gens. OUI, c'est une honne plus encore qu'un malheur. Honte de voir ce méphitophobique individu promu à l'honneur de représenter un département comme le Nord, mais malheur relatif, car, sans parler du vide que l'insupportable orgueil du Vénérable fera faiblement autour de lui, en se parant de ce politicien taré les partis extrêmes de gauche et sont contaminés et amoindris eux-mêmes.

Et c'est une pierre victorieuse que celle dont le bulletin ne se peut rédiger qu'ainsi : **Tout est gagné hors l'honneur.**

## Gazette du Nord

On annonce la mort :  
M. LILLE, 51, rue Royale, de M. Geroger DESTOMBES, ancien avocat, chevalier de l'ordre de Saint-Gregoire-le-Grand, décédé à l'âge de 65 ans, muni des sacrements.

Homme de bien, chrétien convaincu, d'une affabilité pleine de bonhomie et de simplicité, M. Destombes était estimé de tous, et très aimé surtout des ouvriers du cercle Saint-Dominique, au Sacré-Cœur, dont il fut le directeur pendant de longues années. Fidèle aux réunions, il se faisait tout-à-tout, toujours prêt à ren-

des services. Sa mort fera un grand vide parmi ses nombreux amis.  
Nous prions sa famille, déjà si éprouvée par la mort récente de Mme Destombes, d'agréer nos sincères condoléances.  
Les funérailles auront lieu jeudi à 10 heures 1/2, en l'église Sainte-Catherine.

M. LILLE, 138, boulevard de la Liberté, de M. Théophile-Emile NICODEME, décédé dans sa 71<sup>ème</sup> année, muni des sacrements.  
Les funérailles auront lieu jeudi à 11 heures, en l'église Saint-Michel.

M. A. OREIX, de M. Louis GENE, oncle de notre correspondant, décédé à l'âge de 82 ans, muni des sacrements de la Sainte-Eglise.  
Les funérailles auront lieu mercredi, à neuf heures, en l'église Saint-Martin.

M. HOUILLES, de Mme V. PONDILLE, cabaretière « A la Providence », membre de la Ligue Patriotique des Françaises, abonnée de la « Croix ».  
Les funérailles auront lieu en l'église Sainte-Anastasie, mercredi 22 mars, à huit heures et demie.

M. A. VALENTIENNES, de Mlle Emilie THELLIER de Fenechville, décédée dans sa 72<sup>ème</sup> année, rue de Rempart, après une courte maladie.  
Cette mort impitoyable causera une profonde émotion chez tous ceux de nos concitoyens qui s'occupent d'œuvres, et qui savent apprécier les grandes qualités de la défunte.

On peut dire, en effet, que Mlle Thellier de Fenechville consacra sa vie aux œuvres de charité. Elle fut pour la paroisse Saint-Nicolas, tout particulièrement, une insigne bienfaitrice dont le nom ne sera pas oublié.  
Sa charité s'étendait avec une inéprouvable bonté aux malheureux, qui ne firent jamais appel en vain à son bon cœur.

Les œuvres précieuses que nous aimons, que nous aimons à voir, nous recommandons aux prières (ainsi d'ailleurs qu'à leurs familles nos chrétiens concitoyens).  
M. et M. Marie, Joseph (7 ans et 7 quart).

## ÉCHOS

POIDS ET MESURES  
M. Mairet, vérificateur des poids et mesures à Tourcoing, passe à Roubaix.  
M. Charpentier, vérificateur à Dieppe et non installé, passe à Tourcoing.  
M. Petit, vérificateur-adjoint à Lille, passe à Valenciennes.  
M. Croix passe vérificateur-adjoint à Cambrai.

DISPARITION  
Une habitante belge signale la disparition d'un de ses enfants, originaire d'Hazebroeck, Adrien L..., qui est rendu à Lille le 6 courant, en annonçant son retour le lendemain sans faute. Depuis on n'a plus entendu parler de lui. Sa femme et sa fille sont dans la plus grande désolation et désignent qu'il n'ait été victime d'un accident.  
Si un de nos lecteurs était en mesure de donner sur son compte quelque nouvelle ou quel que renseignement, il est prié d'en informer par correspondance le bureau du journal.

### LA FIEVRE APHTEUSE

La Commission de l'Agriculture s'est réunie sous la présidence de M. Clémentel.  
Après audition de M. Pans, la Commission a adopté le projet de loi ayant pour objet d'autoriser le ministre de l'Agriculture, pour enrayer la fièvre aphteuse qui semble s'étendre dans certains départements, à prescrire l'abatage immédiat des animaux compris dans les périmètres déclarés infectés.  
La valeur intégrale des animaux abattus sera remboursée dans les deux mois aux propriétaires.

### DEUX GARES CAMBRIOLÉES dans la même nuit

HAZEBROUCK ET ARNEKE  
Depuis le début de l'hiver, toute la région des Flandres est mise en coupe réglée par d'innombrables voleurs qui opèrent sur un grand nombre de points à la fois.  
Fermes isolées, maisons en pleine ville, chaumières et villas reçoivent tour à tour la visite de ces malfaiteurs, pour la plupart restant inconnus, malgré d'actives recherches.  
L'opinion publique est vivement émue de ces attentats continuels à la propriété dont les auteurs sont impunis.  
Dans une seule nuit, celle de samedi à dimanche, on a cambriolé à la fois deux gares, celle d'Hazebroeck et celle d'Arneke.

A Hazebroeck, deux malfaiteurs ont fracturé, à l'aide d'un levier, une des portes d'entrée des magasins de la petite vitesse et y ont enlevé une balle de café vert et des saux de confiture.  
Surpris en s'en allant, par un voyageur de commerce passant à proximité, les individus s'enfuyèrent par le quartier du Nouveau-Monde, où il fut impossible aux gendarmes, aussitôt prévenus, de les retrouver.  
Diverses perquisitions opérées diman-

che et lundi n'ont abouti à aucun résultat ; tout au plus une piste un peu sérieuse a-t-elle été trouvée lundi qui permettra peut-être de mettre la main sur les voleurs.  
Ce n'est pas d'ailleurs la première fois que des vols de ce genre sont commis dans les bâtiments de la gare.

A Arnaix, un individu a cassé un carreau de la porte du bureau central, où il s'est introduit, puis il a essayé de fracturer le tiroir-caisse sans y réussir. Un coffret fort subtil les mêmes tentatives, mais vainement.  
Le cambrioleur a dû repartir sans avoir rien enlevé, l'argent étant chaque soir mis en sûreté.

Ces vols se produisant la même nuit, en deux gare assez rapprochées, témoignent de l'audace et du nombre des malfaiteurs qui pullulent en cette région.

### LES ŒUVRES DE MER A DUNKERQUE

De nombreux curieux stationnèrent depuis dimanche devant le navire-hôpital « Notre-Dame de la Mer », amarré quai des Hollandais.  
Comme on sait, ce navire se consacra exclusivement à l'assistance aux pêcheurs d'Islande, tandis que le « Saint-François d'Assise » sera uniquement affecté aux Terre-Neuvas.  
Rappelons qu'aujourd'hui à 8 heures et demie du soir, M. Daniel B. de Lafoite, avocat à la Cour de Paris, donnera à l'Assemblée, sous la présidence de Mgr Delaunoy, archevêque-coadjuteur de Cambrai et de M. le vice-amiral de la Jaille, sénateur de la Loire-Inférieure, président de la Société des Œuvres de Mer, une conférence avec projections sur « les Islandais ».  
Demain mercredi, à 10 heures du matin, à bord du « Notre-Dame de la Mer », amarré quai des Hollandais, bénédiction solennelle du navire-hôpital par Mgr Delaunoy, assisté de M. l'archiprêtre Scalbert et du curé Dunkerquois. Messe dans la chapelle du bord. Allocution de Mgr l'archevêque. À l'issue de la cérémonie de souvenir seront distribués par les soins du comité.  
Le navire-hôpital recevra les visiteurs le 22 et 23 mars, de 2 à 5 heures du soir. On trouve encore des cartes d'entrée pour la conférence, chez M. Dufour, libraire, rue Alexandre III.

### UNE BRASSERIE EN FEU à Landrecies

60.000 FRANCS DE DÉGÂTS  
Dimanche, à cinq heures du matin, des cris d'alarme réveillèrent les habitants du quartier de la place d'Armes, à Landrecies, qui se précipitèrent dans la brasserie de M. Marie Gillot.  
Les flammes traversaient déjà la toiture et s'élevaient à une grande hauteur. Les secours furent organisés par les pompiers, aidés de la troupe et de courageux citoyens.  
Malgré les pompiers dont on disposait, ce n'est que vers sept heures qu'on parvint à se rendre maître du feu ; il était grand temps, car on commençait à craindre sérieusement pour les maisons voisines, dont les habitants avaient déjà déposé une partie du mobilier, seule la maison de M. Alfred Druet était assez endommagée à la toiture.  
On se perd en conjectures sur la cause de cet incendie.  
Des voisins disent avoir senti une vague odeur de fumée dès samedi soir ; le feu aurait donc eu cours longtemps avant que les magasins soient complètement détruits avec leur contenu, grains, malt, houblons.  
Les dégâts sont évalués à 50.000 francs. Il y a assurance.

### COUP DE COUTEAU MORTEL A COCOURS

C'était dimanche soir, vers six heures, Louis CALEMBIER, 54 ans, locataire du cabaret « A la Renaissance », rue du Château, se retirait dans une salle voisine du débit. Il avait lu largement son comptant.  
Quelques instants après, le maître de la boutique Martin entendit le bruit d'une violente discussion. Dans la pièce, elle aperçut son mari aux prises avec Henri BOGQUART, 55 ans, ouvrier agricole. A ce moment Bogquart, le locataire, frappé en pleine poitrine par le cabaretier, d'un coup de couteau, tomba comme une masse. Le malfaiteur était blessé mortellement ; des flots de sang s'échappaient de sa bouche et de ses oreilles.  
Des consommateurs vinrent alors s'emparer du meurtrier. Calembier s'évanouit en prononçant des paroles inintelligibles, tandis qu'il était victime d'un coup de couteau à sa nuque, le dernier soupir en dépit des soins qu'un médecin, mandé en hâte, était venu lui prodiguer.  
M. Pitois, commissaire de police, fit les premières constatations. En vain il interrogea Louis CALEMBIER ; celui-ci semblait ne pas avoir conscience de ce qu'il avait fait et ce qu'il se passait autour de lui. Il ne répondait que par des signes de dénégation.  
Le magistrat questionna la cabaretière, mais celle-ci ne put que retracer la scène brève du meurtre. Elle déclara avoir aperçu son mari, le malfaiteur, en train de se cacher et de le plantant dans la poitrine de son adversaire. Elle ajouta que ce drame n'avait pu être prémédité, car Louis CALEMBIER n'avait frappé que parce que le couteau se trouvait à sa portée lorsqu'éclata la discussion fatale. La femme de la victime, Elise Morent, également étonnée, déclara ne pas comprendre l'acte tragique du cabaretier. Tout porte à croire que ce drame n'a été engendré que par une colère d'ivrogne. Pendant que le cabaretier se remettait, Bogquart passa près de lui. Quelque peu

pris de boisson également, il sans faire de plaisanteries avec l'ivrogne.  
M. Pitois fit transporter le corps de Bogquart à la morgue et conduire le meurtrier à la prison municipale. Les parquets de Lille descendront probablement aujourd'hui à Comines.  
Ce tragique événement a produit une grosse émotion dans la localité.

**THÉ CHAMBERLAIN**  
LE MEILLEUR REMÈDE DE LA CONSTIPATION  
LILLE  
PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR  
Bénédictio d'une nouvelle école

La cérémonie tout intime de la bénédiction de la nouvelle école Sainte-Généviève, de la paroisse du Sacré-Cœur, réunissant hier après-midi, les enfants de cette école maternelle et primaire libère de filles autour de Mgr Delaunoy, qui avait bien voulu venir bénir les locaux, du clergé de la paroisse, des membres du Conseil paroissial, des dévoués institutrices et de nombreux parents de l'école libre.  
Ce nouvel immeuble est construit entre la rue Meunier et la rue des Stations ; les deux écoles ont leur entrée particulière, l'école maternelle et primaire libère, qui a été construite par Mgr Delaunoy, qui avait bien voulu venir bénir les locaux, du clergé de la paroisse, des membres du Conseil paroissial, des dévoués institutrices et de nombreux parents de l'école libre.

Le nouvel immeuble est construit entre la rue Meunier et la rue des Stations ; les deux écoles ont leur entrée particulière, l'école maternelle et primaire libère, qui a été construite par Mgr Delaunoy, qui avait bien voulu venir bénir les locaux, du clergé de la paroisse, des membres du Conseil paroissial, des dévoués institutrices et de nombreux parents de l'école libre.  
Ce nouvel immeuble est construit entre la rue Meunier et la rue des Stations ; les deux écoles ont leur entrée particulière, l'école maternelle et primaire libère, qui a été construite par Mgr Delaunoy, qui avait bien voulu venir bénir les locaux, du clergé de la paroisse, des membres du Conseil paroissial, des dévoués institutrices et de nombreux parents de l'école libre.  
Ce nouvel immeuble est construit entre la rue Meunier et la rue des Stations ; les deux écoles ont leur entrée particulière, l'école maternelle et primaire libère, qui a été construite par Mgr Delaunoy, qui avait bien voulu venir bénir les locaux, du clergé de la paroisse, des membres du Conseil paroissial, des dévoués institutrices et de nombreux parents de l'école libre.

Quelques enfants eurent été rangés sur les gradins et les bancs par les soins de leurs directrices, Mmes Averlant et Jovennet. Mgr Delaunoy alla prendre place sur une chaise dans la grande salle de l'école maternelle.  
Monseigneur le Coadjuteur vint à ses côtés M. l'abbé Baudouin, curé de la paroisse M. le vicaires-général Fosseville, M. le chanoine Bernois, inspecteur diocésain des Ecoles libres ; MM. Clainpauil, J. Fockeyer, Paquet-Calonie, Eugène Dubois, Félix Delcourt, Ernest Houge, Cauwet de Biannet, membres du Conseil paroissial, et MM. les Vicaires du Sacré-Cœur.  
Deux jeunes enfants, Marie-Jeanne Sichelbout et Pierre Bailly, vinrent offrir à Monseigneur un croix et une palme de Béatrice une petite fille, Hortense Martier, reçut un compliment délicat, puis M. l'abbé Baudouin prononça une courte allocution.  
M. l'abbé Baudouin, après avoir rappelé la sollicitude de Notre Seigneur et de l'église pour les petits enfants, exposa que le Conseil paroissial du Sacré-Cœur avait voulu, à fin d'un bail, non seulement maintenir l'école libre, mais lui donner un local tel que les écoles officielles pourraient en désirer des semblables. Il rendit hommage à la générosité des paroissiens qui ont consenti à leur quartier et celles des quartiers moins favorisés. Enfin M. l'abbé Baudouin exprima ses remerciements aux paroissiens et à tous ceux qui ont contribué à la construction de cette école. Il termina par une prière pour le succès de l'école maternelle et de leurs enfants.  
Monseigneur le Coadjuteur s'adressa paternellement aux petits enfants, comme à leurs parents et à tous ceux qui les aiment. Il les pria de rappeler des souvenirs de son ministère, alors qu'il était vicaire et curé et il termina en félicitant les paroissiens du Sacré-Cœur de comprendre l'importance de leur engagement catholique.  
Monseigneur l'Archevêque alla recueillir les mains de ceux qui ont prêté leur concours à la construction de cette école, et leur adressa une courte prière. Mgr Delaunoy, qui prit ensuite la parole.  
Monseigneur le Coadjuteur s'adressa paternellement aux petits enfants, comme à leurs parents et à tous ceux qui les aiment. Il les pria de rappeler des souvenirs de son ministère, alors qu'il était vicaire et curé et il termina en félicitant les paroissiens du Sacré-Cœur de comprendre l'importance de leur engagement catholique.  
Monseigneur l'Archevêque alla recueillir les mains de ceux qui ont prêté leur concours à la construction de cette école, et leur adressa une courte prière. Mgr Delaunoy, qui prit ensuite la parole.

Enfin les frères de l'Ecole maternelle libre de la rue Royale, qui ont été reconnus, assistèrent, exécutèrent avec talent un chœur qui était assez préparé pour la circonstance.

### Fêtes du Vieux-Lille

GRAND ORTÈRE-DONCOURS HISTORIQUE  
5.000 francs de primes  
Nos lecteurs savent que le programme des fêtes du Vieux-Lille, qui commencent le dimanche 28 courant, est d'une exceptionnelle ampleur. On nous écrit qu'il s'agit d'œuvres de toutes les formes d'un caractère ouvert à tous (personnages groupés ou isolés).  
Ce cortège, auquel participeront dans un costume algébrique le régime des magistrats et ses délégués d'honneur, le 7 mai, représentera quelques pages de l'histoire de l'ancienne ville. L'histoire nationale et locale sera représentée par des tableaux et des scènes d'actualité.  
Pour répartir les chances des concurrents et augmenter la variété dans ce cortège, l'histoire nationale a été répétée en 6 sections adaptées non pas aux divisions généralement admises par les auteurs, mais aux 6 groupes musicaux prévus par les statuts du comité des fêtes.  
C'est entre ces groupes que les amateurs sont invités à concourir pour des primes variant suivant le nombre de figurants et le genre, de 30 à 800 francs.  
En fait, ce projet rappelle le concours de la Mi-Carême organisé chaque année par la municipalité de Lille, avec cette différence que les concurrents sont appelés cette fois à porter uniquement leur attention sur la partie musicale et l'originalité, leur goût, vers les principaux faits de notre histoire générale ou locale.  
Nous sommes persuadés que les amateurs se hâteront de se faire inscrire du 2 au 30 avril au siège du comité, rue de la Delle, 2 (Ecoles académiques).

### Arrestation d'un Financier

Vendredi prochain, le tribunal civil aura à examiner le cas de Mme Néponce, épicière à Cambrai, qui donnerait pour son procès une traite de 700 francs tirée sur elle par le sacre Rancoult, et que lui envoie la banque Deschodt.  
Mme Néponce prétend qu'elle n'a rien à payer, attendu qu'elle n'a pas reçu aucune provision de Rancoult ; de son côté, la banque assure que le montant de la traite escomptée doit lui être remboursé. L'eschec Rancoult a déjà fait neuf condamnations, dont deux à deux ans de prison.  
Une perquisition a été faite à son domicile par M. Lefebvre, commissaire aux délégations judiciaires. Des documents de lettres ont été trouvés, mais on croit que le financier a réussi à faire disparaître de son bureau les pièces compromettantes. Il aurait réussi, de sa prison, à faire parvenir à l'un des agents de la Delle et à un

MOIS	Roubaix-Tourcoing		Anvers		Le Havre		New-York		Liverpool						
	COTE	COTE	COTE	CLOTURE	MÉRINOS	CROISÉS	COTONS	CAFÉS	COTONS	MOIS					
Mars.....	5 71/2	5 77 1/2	5 80	5 80 1/2	5 35	5 35	174 50	174	82 3/4	82 1/2	68 50	40 55	40 55	7 54	7 50
Avril.....	5 75	5 77 1/2	5 80	5 75	5 35	5 35	174 50	174 50	82 3/4	82 1/2	68 50	40 55	40 55	7 54	7 50
Mai.....	5 78 1/2	5 72 1/2	5 75	5 75	5 35	5 35	174 50	174 50	82 3/4	82 1/2	68 50	40 55	40 55	7 54	7 50
Jun.....	5 67 1/2	5 70	5 75	5 75	5 35	5 35	174 50	174 50	82 3/4	82 1/2	68 50	40 55	40 55	7 54	7 50
Juillet.....	5 67 1/2	5 67 1/2	5 70	5 70	5 35	5 35	174 50	174 50	82 3/4	82 1/2	68 50	40 55	40 55	7 54	7 50
AOÛT.....	5 65	5 62 1/2	5 67 1/2	5 65	5 35	5 35	174 50	174 50	82 3/4	82 1/2	68 50	40 55	40 55	7 54	7 50
SEPTEMBRE.....	5 60	5 60	5 65	5 65	5 35	5 35	174 50	174 50	82 3/4	82 1/2	68 50	40 55	40 55	7 54	7 50
OCTOBRE.....	5 60	5 60	5 65	5 65	5 35	5 35	174 50	174 50	82 3/4	82 1/2	68 50	40 55	40 55	7 54	7 50
NOVEMBRE.....	5 60	5 60	5 65												